



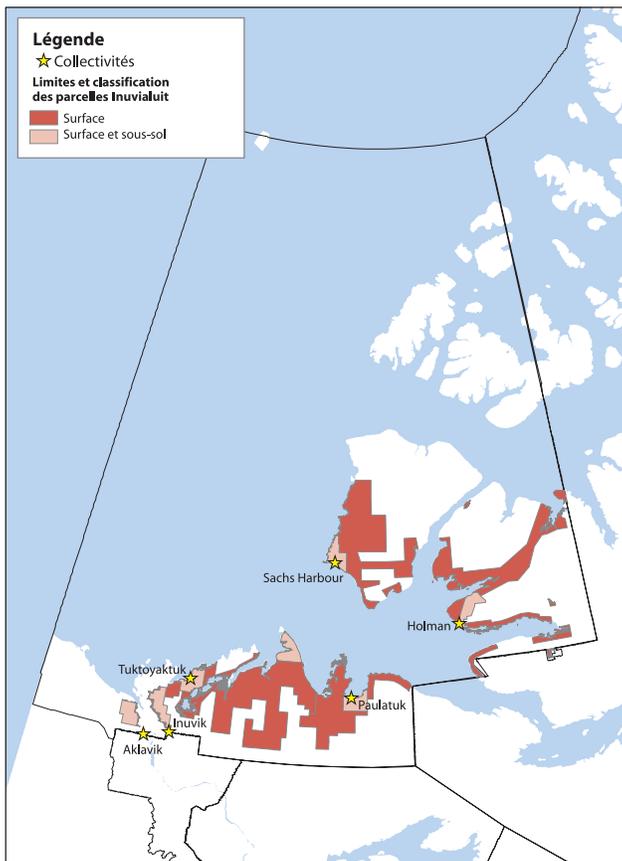
T.N.-O.

Faits  
du

# point

*Territoire et autonomie  
gouvernementale*

## Convention définitive des Inuvialuit



Le 5 juin 1984, le Premier ministre, le ministre d'Affaires indiennes et du Nord Canada, le chef du gouvernement des T.N.-O. et les représentants des Inuvialuit ont signé la Convention définitive des Inuvialuit. Il s'agit de la première entente sur le règlement d'une revendication territoriale globale au nord du 60e parallèle et seulement la seconde au Canada à ce moment là.

### Points saillants de la Convention

#### Terres inuvialuit

Les Inuvialuit ont le titre de propriété sur 90 650 km<sup>2</sup> de terres dans les Territoires du Nord-Ouest. Ceci inclut les droits tréfonciers (droits miniers) sur 12 950 km<sup>2</sup> de terres.

#### Avantages économiques

Les Inuvialuit ont reçu une indemnité non imposable de 152 millions de dollars (en devises de 1984) versée sur une période de 13 ans, un

versement unique de 10 millions de dollars dans un fonds de promotion économique, et de 7,5 millions dans un fonds de développement social.

#### Gestion des terres et de l'environnement

Les Inuvialuit participent à la gestion de la faune et de l'environnement en siégeant à des comités et conseils tels que le Conseil consultatif de gestion de la faune, le Comité de gestion de la pêche et le Conseil consultatif de la recherche.

## Chasse et pêche

Les Inuvialuit détiennent des droits exclusifs sur les activités d'exploitation commerciale de la faune sur certaines terres dans la région visée par le règlement et des droits préférentiels dans l'ensemble de cette région.

*Actuellement, les Inuvialuit, de concert avec les Gwich'in, mènent des négociations sur l'autonomie gouvernementale avec le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dans la région Delta-Beaufort. L'Entente de principe a été signée en avril 2003 par le gouvernement du Canada, le GTNO, le conseil tribal des Gwich'in et la Société régionale inuvialuit. Toutes les parties travaillent actuellement à la conclusion d'une entente définitive.*

## Quels avantages en retireront les autres résidents du Nord?

La Convention détermine clairement qui est propriétaire des terres et des ressources dans la région visée par le règlement et qui détient les droits sur ces terres et ces ressources. La certitude que confère la Convention à cet égard encouragera le développement économique de la région. Les Inuvialuit pourront utiliser leurs ressources, et l'argent, pour stimuler la croissance économique régionale.

## Pour plus d'information :

Pour en savoir plus sur les négociations des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale dans les T.N.-O., consulter le site Web *Franc parler* à l'adresse [www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt](http://www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt)

Pour de l'information sur les politiques, les programmes et les services du MAINC, consultez le site Web de la région des T.N.-O. à l'adresse [tno-nwt.ainc-inac.gc.ca](http://tno-nwt.ainc-inac.gc.ca)

*Faits au point* sur le territoire et l'autonomie gouvernementale est publié par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux T.N.-O. afin d'aider aux résidents du Nord à mieux comprendre certains concepts, ainsi que leur application et leur impact sur leurs vies quotidiennes. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.

## Pour communiquer avec nous :

Direction des communications  
Affaires indiennes et du Nord Canada,  
région des T.N.-O.  
Case postale 1500, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2R3  
Téléphone : (867) 669-2576 Télécopieur : (867) 669-2715

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2003. 1-800-567-9604 ATS seulement 1-886-553-0554  
Version imprimée :  
QS-Y234-000-FF-A1 CATALOGUE R2-322/2004F ISBN/ISSN 0-662-76215-0  
Version électronique :  
[www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt](http://www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt)  
QS-Y234-000-FF-A1 CATALOGUE R2-322/5-2004F-PDF ISBN/ISSN 0-662-76229-0  
© Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
This publication is also available in English under the title : *Plain Facts*